

16 décembre 2002

COMMUNIQUÉ

**OFFRE PUBLIQUE MIXTE D'ACHAT ET D'ECHANGE**

*à titre principal assortie à titre subsidiaire*

**D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT**

*et*

**D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE**

*dans la limite globale de 66,18% en numéraire et de 33,82% en actions CRÉDIT AGRICOLE S.A.*

visant les actions de la société



**Crédit Lyonnais S.A.**

Conseillé par Clinvest, Goldman Sachs International, JPMorgan et Schroder Salomon Smith Barney

A l'initiative conjointe de



**Crédit Agricole S.A.**

*et*

**SACAM Développement**

présentée par

Crédit Agricole  
Indosuez

Morgan Stanley & Co International  
Ltd

Rothschild & Cie Banque

Termes de l'Offre :

*Pour l'offre publique mixte à titre principal visant les actions Crédit Lyonnais :  
148,24 euros et 5 actions Crédit Agricole S.A. à émettre pour 4 actions Crédit Lyonnais*

*Pour l'offre publique d'achat à titre subsidiaire visant les actions Crédit Lyonnais :  
56 euros pour 1 action Crédit Lyonnais*

*Pour l'offre publique d'échange à titre subsidiaire visant les actions Crédit Lyonnais :  
37 actions Crédit Agricole S.A. à émettre pour 10 actions Crédit Lyonnais*

*Le présent communiqué relatif à la présente offre publique dont le projet a fait l'objet d'un dépôt le 16 décembre 2002 auprès du Conseil des marchés financiers est établi et diffusé conformément aux dispositions du règlement n°2002-04 de la Commission des opérations de bourse et de l'instruction prise en application de celui-ci.*

*Cette offre et la diffusion au public de la note d'information restent soumises à l'approbation des autorités de marché*

# RAPPROCHEMENT AMICAL ENTRE LE CREDIT AGRICOLE S.A. ET LE CREDIT LYONNAIS S.A.

## UN LEADER FRANCAIS, UN PROJET CLAIR ET CONCERTÉ

Les Conseils d'Administration de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais S.A. (« Crédit Lyonnais ») se sont réunis le 15 décembre 2002 et ont approuvé le projet de rapprochement amical entre les deux groupes. Ce rapprochement prendra la forme d'une offre publique initiée conjointement par Crédit Agricole S.A. et par SACAM Développement, filiale à 100% des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel (les « Caisses Régionales ») (conjointement dénommés les « Co-Initiateurs »). Cette offre a fait l'objet d'un dépôt auprès des autorités boursières françaises ainsi que d'une demande d'agrément auprès des autorités de tutelle des activités bancaires et d'assurance.

René Carron et Jean Laurent ont déclaré : « *Cette opération amicale et qui respecte nos cultures respectives, constitue le prolongement naturel de la coopération engagée en 1999 entre nos deux groupes et traduit notre ambition commune de créer un groupe financier leader en France, positionné idéalement pour affronter le défi de l'intégration de la finance européenne.* »

Jean Peyrelevade et Dominique Ferrero ont déclaré : « *Après un fort redressement de notre groupe, ce projet, attractif pour nos clients, nos actionnaires et notre personnel, offrira au Crédit Lyonnais l'opportunité d'une nouvelle dynamique au sein d'un groupe puissant, aux positions fortement complémentaires, et doté d'un avenir riche d'opportunités de croissance rentable sur nos différents métiers.* »

### I. AVIS MOTIVÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRÉDIT LYONNAIS

« Le Conseil d'Administration du Crédit Lyonnais s'est réuni le 15 décembre 2002 sous la présidence de Monsieur Jean Peyrelevade afin de considérer le projet d'offre publique mixte d'achat et d'échange à titre principal assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'achat et d'une offre publique d'échange de Crédit Agricole S.A. et de SACAM Développement portant sur les titres de la société. Tous les membres du Conseil d'Administration étaient présents ou représentés à l'exception de Messieurs Jouyet et Tavernier.

Monsieur Jean Laurent a exposé au Conseil d'Administration les principales modalités de l'offre publique portant sur la totalité des actions de la société :

- Offre publique mixte d'achat et d'échange à titre principal : 148,24 euros et 5 actions Crédit Agricole S.A. contre 4 actions Crédit Lyonnais, soit une contre-valeur par titre Crédit Lyonnais de 56 euros et 58,5 euros, sur base respective du cours de Crédit Agricole S.A. au 13 décembre 2002 ou sur une moyenne 1 mois au 22 novembre 2002, se traduisant par une prime de 43,8% et 61,1% sur le cours du Crédit Lyonnais au 22 novembre ou sur la moyenne un mois au 22 novembre.
- Offre publique d'achat à titre subsidiaire (OPA) : 56 euros par action Crédit Lyonnais (dans la limite d'un plafond d'actions Crédit Lyonnais égal à 66,18% du nombre total d'actions Crédit Lyonnais apportées aux offres subsidiaires), soit une prime de 43,8% sur le cours du Crédit Lyonnais au 22 novembre ou 54,2% sur la moyenne 1 mois au 22 novembre.
- Offre publique d'échange à titre subsidiaire (OPE) : 37 actions Crédit Agricole S.A. contre 10 actions Crédit Lyonnais (dans la limite d'un plafond d'actions Crédit Lyonnais égal à 33,82% du nombre total d'actions Crédit Lyonnais apportées aux offres subsidiaires), soit une contre-valeur par titre Crédit Lyonnais de 56,1 euros et 63,5 euros, sur base respective du cours de Crédit Agricole S.A. au 13 décembre 2002 ou sur une moyenne 1 mois au 22 novembre 2002, se traduisant par une prime de 44,0% et 74,7% sur le cours du Crédit Lyonnais au 22 novembre ou sur la moyenne un mois au 22 novembre.
- Cette structure permet de répondre aux attentes des actionnaires du Crédit Lyonnais qui souhaiteraient bénéficier d'une proportion différente de numéraire et de titres.
- L'Offre est faite sous la condition que les co-initiateurs détiennent à l'issue de l'offre, compte tenu des actions Crédit Lyonnais qu'ils détiennent déjà et des actions qui seraient préemptées par Crédit Agricole S.A. dans le cadre du pacte d'actionnaires entre membres du GAP, au moins 50,01% du capital et des droits de vote du Crédit Lyonnais appréciés à la date de clôture de l'Offre. A la date d'aujourd'hui, les co-initiateurs détiennent 17,8% du capital du Crédit Lyonnais (sur une base non diluée).

Monsieur Jean Peyrelevade et Monsieur Dominique Ferrero ont exposé l'intérêt stratégique de l'opération pour la société, afin de lui permettre de participer à la constitution d'un groupe européen puissant, de dimension mondiale, fondé sur une dynamique de croissance forte et rentable.

Le nouveau groupe disposera d'une base nationale exceptionnellement solide en banque de détail, d'un portefeuille d'activités remarquablement complémentaires et de compétences reconnues sur chacun de ses métiers. Le rapprochement est fondé sur le respect des cultures, des réseaux et des marques des deux groupes, et donnera naissance à un acteur majeur sur chacun de ses marchés :

- première banque de détail en France (plus de 21 millions de clients) ;
- des positions de tout premier plan dans les services financiers spécialisés (crédit à la consommation, affacturage, crédit bail, etc.)
- un leader français dans les métiers de gestion d'actifs (331 milliards d'euros d'actifs gérés) ;
- un acteur européen significatif en banque privée ;
- une compétitivité accrue en banque de financement et d'investissement.

Le Président expose par ailleurs, que Crédit Agricole S.A. et SACAM Développement ont l'intention d'offrir sous certaines conditions, aux titulaires d'options de souscription d'actions ainsi qu'aux fonds communs de placement d'entreprise et actionnaires salariés du Crédit Lyonnais, la faculté de bénéficier d'un contrat de liquidité portant sur les actions Crédit Lyonnais en leur possession ou résultant de l'exercice des options de souscription d'actions.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, a décidé, à la majorité de 13 administrateurs sur les 16 présents ou représentés, que l'offre de Crédit Agricole S.A. et de SACAM Développement est conforme aux intérêts du Crédit Lyonnais du fait de la qualité du projet industriel, de la complémentarité entre les deux établissements et des principes de politique sociale exposés par le Crédit Agricole. Messieurs de la Martinière, Robin et Hortaut se sont abstenus.

De plus, le Conseil d'Administration a constaté que l'offre du Crédit Agricole S.A. et de SACAM Développement dégage une prime importante par rapport au cours de bourse comme rappelé ci-dessus.

En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé, à la majorité de 13 administrateurs sur les 16 présents ou représentés, que l'offre de Crédit Agricole S.A. et de SACAM Développement est conforme aux intérêts des actionnaires du Crédit Lyonnais et a décidé de leur recommander d'apporter leurs titres à ladite offre. Il a en outre décidé de recommander aux conseils de surveillance des fonds commun de placement d'entreprise et aux actionnaires salariés du Crédit Lyonnais d'apporter leurs actions à l'offre et, à cet effet, de procéder aux modifications nécessaires des règlements de fonds commun de placement d'entreprise. Messieurs de la Martinière, Robin et Hortaut se sont abstenus.

Le Conseil d'Administration a également décidé, à la majorité de 13 administrateurs sur les 16 présents ou représentés, que les 4.867.004 actions auto-détenues seraient apportées à l'offre.

Enfin, le Conseil d'Administration a mandaté son Président et le Directeur Général à l'effet de signer la note d'information conjointe préparée en accord avec Crédit Agricole S.A. et SACAM Développement et qui sera soumise au visa de la Commission des opérations de bourse.

Messieurs Breipohl, Terreros, de la Martinière et Merle ont fait part de leur intention de recommander aux groupes qu'ils représentent d'apporter leurs titres à l'offre publique de Crédit Agricole et de SACAM Développement. Madame Murie-Salvo a fait part de son intention de recommander aux conseils de surveillance des fonds commun de placement d'entreprise d'apporter leurs titres à l'offre. Monsieur von Ruedorffer a fait savoir que Commerzbank apportera ses titres à l'offre publique, sous réserve de l'application des dispositions du pacte d'actionnaires. »

## **II. UN PROJET INDUSTRIEL CLAIR ET CONCERTÉ**

S'appuyant sur les fortes complémentarités des groupes et trois ans de partenariats, le rapprochement envisagé entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Lyonnais, largement discuté entre les deux banques, constitue une opportunité unique visant à constituer un groupe français puissant, de dimension européenne, fondé sur une dynamique de croissance forte et rentable.

Le nouveau groupe constituera, après l'augmentation de capital en numéraire liée au refinancement de l'offre, la septième banque de la zone euro par sa capitalisation boursière et disposera de plus de 22 milliards d'euros de fonds propres part du groupe (*pro forma* au 30 septembre 2002)<sup>1</sup>.

Le nouveau groupe disposera d'une base nationale exceptionnellement solide en banque de détail, d'un portefeuille d'activités remarquablement complémentaires et de compétences reconnues sur chacun de ses métiers. Le rapprochement est fondé sur le respect des cultures, des réseaux et des marques des deux groupes, qui font aujourd'hui leur force. Il donnera naissance à un acteur majeur sur chacun de ses marchés :

- Première banque de détail en France, avec deux réseaux fortement complémentaires ;
- Des positions de premier plan dans les services financiers spécialisés (crédit à la consommation, affacturage, crédit-bail) ;
- Première banque française en OPCVM et 2<sup>ème</sup> assureur-vie en France ;
- Un acteur européen significatif en banque privée ;
- Une compétitivité accrue en banque de financement et d'investissement.

## **III. LES MÉTIERS DU NOUVEAU GROUPE**

### **La banque de détail en France**

Compte tenu des fortes complémentarités d'implantations géographiques et de clientèle, le rapprochement de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais renforcera la position du groupe Crédit Agricole comme première banque de détail en France, disposant d'une capacité de distribution sur l'ensemble du territoire au service de toutes les clientèles :

- plus de 20 millions de clients particuliers ;
- 1,4 million de clients professionnels ;
- plus de 9 200 points de vente.

La combinaison de ces deux réseaux performants et très complémentaires permettra au nouveau groupe d'accélérer sa croissance sur tous les segments de clientèle, partout en France. Cette forte complémentarité est vérifiée aussi bien en termes géographiques (zones rurales et villes moyennes pour Crédit Agricole S.A., grandes villes pour le Crédit Lyonnais) que de profils socio-professionnels.

Au-delà de cette dynamique de croissance de revenus, le rapprochement se traduira par la mutualisation des achats centralisés, ainsi que par la mise en commun de plates-formes de production. Les effectifs des réseaux de la banque de détail évolueront conformément aux prévisions antérieures au projet de rapprochement. Les synergies de coûts visées amélioreront la rentabilité déjà élevée de ce métier central.

### **Les services financiers spécialisés**

Le nouveau groupe sera :

- le leader en crédit à la consommation autour de Sofinco – Finaref<sup>2</sup> – Finalion en France (accès à une clientèle de quelque 25 millions de personnes) ;
- le numéro deux en France en crédit-bail mobilier (Lixxbail, Ucabail) ;
- le leader français en affacturage (Transfact, Eurofactor).

<sup>1</sup> Hypothèse d'un taux de succès de l'offre de 100%, après prise en compte de l'augmentation de capital en numéraire et sur base du cours de clôture de Crédit Agricole S.A. au 13 décembre 2002.

<sup>2</sup> En cours d'acquisition par Crédit Agricole S.A..

Le partage des expertises et des savoir-faire, comme les effets d'échelle et le rapprochement des plates-formes des entités des deux groupes, permettront une progression supplémentaire de la rentabilité de ces métiers et une réduction des coûts de développement.

### **La banque de détail à l'étranger**

Le groupe disposera d'emblée d'une présence significative sur trois marchés en forte croissance (Italie, Portugal et Grèce) au travers de participations significatives dans des leaders nationaux.

### **Métiers de gestion d'actifs**

Avec 331 milliards d'euros d'actifs sous gestion, le nouveau groupe, reconnu pour la qualité de sa gestion sera :

- le n° 1 en France pour la gestion d'OPCVM ;
- le 1<sup>er</sup> bancassureur français (Prédica / UAF, Pacifica) et le 2<sup>ème</sup> assureur-vie, avec près de 15% de part de marché ;
- et il aura une présence renforcée en banque privée en Europe.

- Gestion d'actifs : les marques et les savoir-faire des équipes de gestion seront maintenus ; les synergies de coûts visées proviendront de la mise en commun des moyens de production et des back-offices.

- Assurances : la capacité de production du nouveau groupe sera diversifiée et renforcée, au service de la première base de clientèle en France. Les synergies de coûts visées seront liées à la mise en commun de moyens. Les partenariats existants seront maintenus et développés.

- Banque privée : la position du nouveau groupe se trouvera renforcée avec une couverture européenne améliorée. Les structures ont vocation à être regroupées, avec la convergence des plates-formes informatiques et de production, tout en maintenant les gammes de produits, les marques et des équipes commerciales distinctes.

### **Banque de financement et d'investissement**

Le rapprochement de Crédit Agricole Indosuez et des activités de banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais permettra une couverture très large des grandes et moyennes entreprises françaises, un élargissement de la gamme de produits et services offerts, et favorisera le développement des pôles d'excellence existants :

- Banque de financement : le nouveau groupe sera le n°1 mondial dans les financements aéronautiques et maritimes et figurera parmi les leaders mondiaux dans les financements de projets.

- Banque d'investissement : le groupe sera un des leaders mondiaux sur les dérivés de taux et actions, n°1 en recherche actions françaises et courtage mid-cap en France, n°2 sur les émissions obligataires en France et n°2 sur le courtage actions en Asie.

C'est sur ce pôle que sera réalisée la majeure partie des synergies de coûts visées résultant du rapprochement, grâce à une profonde rationalisation du dispositif : intégration des fonctions support, fusion des front-offices, rationalisation du réseau international, création d'une structure unique de courtage en Europe et en Asie.

Le capital alloué au pôle sera réduit d'un montant brut d'1 milliard d'euros. La politique de réallocation du capital vers les activités à valeur ajoutée sera amplifiée : décroissance de la part relative allouée aux crédits commerciaux, croissance de celle allouée à la banque de marché et d'investissement et aux financements d'actifs, redéploiement vers les marchés français et européens.

## **IV. SYNERGIES**

Les synergies visées devraient permettre en année pleine une amélioration du Résultat Brut d'Exploitation de 760 millions d'euros. Ces synergies, qui concernent principalement les activités de la banque de financement et d'investissement (60% du total des synergies), sont essentiellement des synergies de coûts liées à la rationalisation des organisations des métiers. Il est prévu que le potentiel de développement des revenus de certains métiers, qui est réel, compense la perte de revenus attendue dans les activités de la banque de financement et d'investissement.

La mise en œuvre des synergies devrait se dérouler selon le phasage suivant : 215 millions d'euros en 2003, 574 millions d'euros en 2004, 738 millions d'euros en 2005 et 760 millions d'euros en 2006.

Millions d'euros (avant impôt)	Coûts				Revenus				Total 2006
	2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005	2006	
Banque de détail en France	28	64	101	110	-	-	-	-	110
Services financiers spécialisés	11	26	41	45	5	12	18	20	65
Gestion d'actifs	19	44	69	75	5	12	18	20	95
Banque de fin. et d'inv.	147	417	490	490	(12)	(34)	(40)	(40)	450
Frais de siège	12	34	40	40	-	-	-	-	40
Total	217	585	741	760	(2)	(11)	(3)	0	760

Les coûts totaux de mise en œuvre de ces synergies avant impôt devraient représenter légèrement plus d'une année de synergies visées en année pleine.

## V. ORGANISATION DU FUTUR GROUPE

### ■ Direction générale

- Directeur général : Jean Laurent
- Premier directeur général délégué, numéro deux du groupe : Dominique Ferrero
- Directeur général délégué : Yves Chevillotte

### ■ Comité exécutif Groupe

- Présidence
  - o Jean Laurent - Président
  - o Dominique Ferrero - Vice-président
  - o Yves Chevillotte (Direction générale)
- Membres
  - o Thierry Coste, Bernard Michel, Marc-Antoine Autheman, Gilles de Margerie, Georges Pauget
  - o Patrice Durand, Alain Papiasse, Jérôme Brunel, Yves Perrier, Jacques Baudouin, Aline Bec

### ■ Comité d'intégration

- Coprésidence :
  - o Jean Laurent et Dominique Ferrero
- Membres permanents :
  - o Yves Chevillotte (Direction générale) et Patrice Durand (Secrétariat général)

Le rapprochement ne devrait entraîner aucun départ contraint de salariés sur le périmètre France de Crédit Lyonnais S.A. et du groupe Crédit Agricole S.A.. Les réductions d'effectifs qui interviendront dans les activités de la banque de financement et d'investissement seront obtenues en privilégiant le volontariat des collaborateurs de ces unités, conformément à une pratique constante dans les deux groupes, et seront majoritairement réalisées à l'étranger.

De manière à favoriser la mise en œuvre de leur projet industriel, les Co-Initiateurs et le Crédit Lyonnais ont l'intention de procéder à des rapprochements opérationnels au sein du nouveau groupe, notamment dans la banque de financement et d'investissement. Les modalités juridiques de ces rapprochements ne sont toutefois pas encore arrêtées à ce stade. Les Co-Initiateurs n'excluent pas la possibilité de proposer à terme aux actionnaires des deux sociétés de procéder à une fusion de Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais.

Dans l'hypothèse où les Co-Initiateurs viendraient à détenir, seuls ou de concert, au moins 95% du capital et des droits de vote du Crédit Lyonnais, les Co-Initiateurs se réservent également la possibilité de déposer une offre publique de retrait, éventuellement suivie d'un retrait obligatoire, visant les titres du Crédit Lyonnais qu'ils ne détiendraient pas.

## VI. PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE

L'offre publique comporte une offre mixte d'achat et d'échange à titre principal, assortie, à titre subsidiaire, d'une offre publique d'achat et d'une offre publique d'échange (« l'Offre »). En faisant l'hypothèse d'un taux de réussite de 100% de l'Offre, le capital du Crédit Lyonnais sera détenu à 95% par Crédit Agricole S.A. et à 5% par SACAM Développement. Selon cette même hypothèse, l'Offre sera composée de numéraire à hauteur de 66,18% et en nouveaux titres Crédit Agricole S.A. à hauteur de 33,82%. Les principales caractéristiques de l'Offre sont les suivantes :

- **Offre publique mixte d'achat et d'échange à titre principal (l'« Offre Mixte Principale ») : 148,24 euros et 5 actions Crédit Agricole S.A. jouissance courante pour 4 actions Crédit Lyonnais**, soit une contre-valeur par titre Crédit Lyonnais de **56 euros**, sur la base du cours de clôture de Crédit Agricole S.A. au 13 décembre 2002, se traduisant par une prime de **43,8%** sur le cours du Crédit Lyonnais au 22 novembre 2002<sup>3</sup>.
- **Offre publique d'achat à titre subsidiaire (« OPA ») : 56 euros par action Crédit Lyonnais** (dans la limite d'un nombre maximum d'actions Crédit Lyonnais déterminé de telle manière que, après réduction, le rapport entre le nombre d'actions Crédit Lyonnais apportées à l'OPA et le nombre d'actions apportées aux deux offres subsidiaires n'excède pas 66,18%), soit une prime de **43,8%** sur le cours du Crédit Lyonnais au 22 novembre 2002.
- **Offre publique d'échange à titre subsidiaire (« OPE ») : 37 actions Crédit Agricole S.A. jouissance courante pour 10 actions Crédit Lyonnais** (dans la limite d'un nombre maximal d'actions Crédit Lyonnais déterminé de telle manière que, après réduction, le rapport entre le nombre d'actions Crédit Lyonnais apportées à l'OPE et le nombre d'actions apportées aux deux offres subsidiaires n'excède pas 33,82%), soit une contre-valeur par action Crédit Lyonnais de **56,1 euros**, sur la base du cours de Crédit Agricole S.A. au 13 décembre 2002, se traduisant par une prime de **44,0%** sur le cours du Crédit Lyonnais au 22 novembre 2002.

Cette structure d'offre, comportant deux offres subsidiaires, permet de mieux répondre aux attentes des actionnaires du Crédit Lyonnais qui souhaiteraient bénéficier d'une proportion différente de numéraire et de titres.

L'OPA et l'OPE sont ainsi plafonnées à un nombre d'actions Crédit Lyonnais tel que le paiement en numéraire n'excède pas 66,18% et le paiement en actions Crédit Agricole S.A. n'excède pas 33,82% du total des actions Crédit Lyonnais apportées aux Offres Subsidiaires.

L'Offre Mixte Principale respectant cette proportion globale de 66,18% en numéraire et 33,82% en actions Crédit Agricole S.A., les actions Crédit Lyonnais qui lui seront apportées seront intégralement servies.

*Voir au paragraphe XII le Mécanisme de réduction et le Traitement des rompus*

L'Offre est faite sous la condition que les Co-Initiateurs détiennent à l'issue de l'Offre compte tenu des actions Crédit Lyonnais qu'ils détiennent déjà, des actions qui seraient préemptées par Crédit Agricole S.A. dans le cadre du pacte décrit au paragraphe X ci-dessous et des actions qui seront apportées dans le cadre de l'Offre, au moins 50,01% du capital et des droits de vote du Crédit Lyonnais appréciés à la date de clôture de l'Offre. Au cas où ce nombre ne serait pas atteint, l'Offre ne connaîtrait pas de suite positive et les actions Crédit Lyonnais présentées à l'Offre seraient restituées à leurs propriétaires, sans qu'aucune indemnité ou qu'aucun intérêt ne soit dû.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. a décidé de verser un acompte sur dividende de 0,3 euros par action, mis en paiement à la date de règlement-livraison de l'Offre tant pour les actions existantes que pour celles émises dans le cadre de l'Offre.

Au 13 décembre 2002, à la connaissance du Crédit Lyonnais, la répartition du capital et des droits de vote du Crédit Lyonnais était la suivante :

<sup>3</sup> Dernier cours avant l'annonce de la cession de la participation de l'Etat

Actionnaires	Participation Globale			Actions soumises aux règles du Groupe d'Actionnaires Partenaires		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Public	97.699.012	28,01	29,32	-	-	-
Groupe Crédit Agricole S.A.	62.042.108	17,79	18,62	33.705.295	9,66	10,12
Etat (1)	38.065.247	10,91	11,42	-	-	-
AGF (2)	35.185.387	10,09	7,35	20.222.914	5,80	6,07
Salariés Groupe Crédit Lyonnais	20.941.384	6,00	6,28	-	-	-
BNP-Paribas	18.873.017	5,41	5,66	-	-	-
AXA	18.548.561	5,32	5,57	18.520.561	5,31	5,56
Commerzbank	13.469.498	3,86	4,04	13.469.498	3,86	4,04
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria	13.011.030	3,73	3,90	12.639.058	3,62	3,79
Intesa BCI	12.701.280	3,64	3,81	9.260.280	2,65	2,78
Société Générale	13.389.112	3,84	4,02	-	-	-
Groupe Crédit Lyonnais	4.867.004	1,40	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>348.792.640</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>107.817.606</b>	<b>30,91</b>	<b>32,36</b>

(1) Actions cédées par l'Etat à BNP-Paribas sous condition de l'obtention de l'autorisation préalable du CECEI.

(2) Parmi les actions détenues par les AGF qui ne sont pas soumises aux dispositions du Groupe d'Actionnaires Partenaires, 10.706.043 actions sont privées de droits de vote jusqu'en mars 2003.

#### Titres visés par l'Offre

L'Offre porte sur la totalité des actions Crédit Lyonnais existantes et non déjà détenues par Crédit Agricole S.A., ainsi que sur la totalité des actions Crédit Lyonnais susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre suite à l'exercice d'options de souscription, à savoir :

- 348.792.460 actions Crédit Lyonnais existantes, dont 4.867.004 actions auto-détenues ;
- 7.177.180 actions Crédit Lyonnais susceptibles d'être émises suite à l'exercice des 7.177.180 options de souscription susceptibles d'être levées avant la clôture de l'Offre<sup>4</sup>.

*Voir au paragraphe XII.2 le tableau du détail des acquisitions d'actions Crédit Lyonnais par Crédit Agricole S.A. et les sociétés de son groupe au cours des 12 derniers mois*

Il est précisé que Crédit Agricole S.A. détient directement et indirectement 62.042.108 actions Crédit Lyonnais. L'Offre vise donc un maximum de **293.927.712 actions Crédit Lyonnais**.

<sup>4</sup> En ce compris les actions Crédit Lyonnais émises à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions depuis le 18 novembre 2002, mais dont l'émission n'a pas encore été constatée par le conseil d'administration du Crédit Lyonnais.

## VII. IMPACTS FINANCIERS

En termes financiers, le rapprochement de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais se traduit par un impact positif pour les actionnaires actuels et futurs de Crédit Agricole S.A. :

### ■ Une opération relative sur le BNPA de Crédit Agricole S.A. dès 2004<sup>5</sup>

Dès 2004, la transaction est relative sur le BNPA avant amortissement des survaleurs<sup>6</sup>. En 2004, elle l'est à hauteur de plus de 2%. En prenant en compte les synergies en année pleine, la relution du BNPA 2004 s'élèverait à 6,4% avant amortissement des survaleurs.

### ■ Une structure financière solide

A l'issue de l'opération et de son refinancement, Crédit Agricole S.A. bénéficiera d'une structure financière solide, avec un ratio Tier 1 *pro forma* fin 2002 supérieur à 7,5% et d'une très forte capacité à générer des capitaux excédentaires (de l'ordre de 5 milliards d'euros sur les trois prochaines années pour le seul groupe Crédit Agricole S.A.). Le groupe prévoit de maintenir sa politique de distribution de dividendes.

### ■ Une rentabilité récurrente nettement améliorée

Le nouveau groupe a établi un objectif de RoE de l'ordre de 15% à horizon 2005, avant amortissement des survaleurs<sup>6</sup>. La récurrence des résultats des métiers sera renforcée compte tenu de la forte contribution (de l'ordre de 70%) de la banque de détail, des services financiers spécialisés et de la gestion d'actifs au résultat global du nouveau groupe.

### ■ Une liquidité accrue

Le flottant de l'action Crédit Agricole S.A. sera très sensiblement accru à l'issue de l'Offre ; en cas de succès à 100%, la part des Caisses Régionales sera réduite à 51% du capital. Il est envisagé que les Caisses Régionales<sup>7</sup> procèdent, après la clôture de l'Offre ou de son éventuelle réouverture, à des achats sur le marché de titres Crédit Agricole S.A. afin de renforcer leur participation.

<sup>5</sup> Calculs sur base du consensus de notes d'analystes publiées depuis la publication des résultats au 30 septembre 2002.

<sup>6</sup> Et prise en compte des coûts de mise en œuvre

<sup>7</sup> Via la SAS Rue La Boétie qui contrôle aujourd'hui à 70,2% Crédit Agricole S.A.

## VIII. FINANCEMENT DE L'OFFRE

L'Offre valorise (hors commissions et frais annexes) 100% des titres visés (y compris les actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscriptions d'actions émises par le Crédit Lyonnais et hors les actions déjà détenues par les Co-Initiateurs) à un montant maximum de 16.459 millions d'euros.

Compte tenu du fait que 33,82% des titres apportés seront rémunérés en actions Crédit Agricole S.A., soit un montant maximal de 367.409.640 actions Crédit Agricole S.A. potentiellement à émettre (hypothèse d'un taux de succès de l'Offre Mixte Principale de 100%)<sup>8</sup>, le montant maximum à financer (hors commissions et frais annexes décrits au paragraphe 1.3. « Coûts de l'Offre » ci-dessus) sera de 10.893 millions d'euros.

Dans le cadre de l'Offre, SACAM Développement, achètera (en numéraire) au minimum 1% et au maximum 5% du capital du Crédit Lyonnais, la priorité étant donnée à ce que Crédit Agricole S.A. détienne en tout état de cause seul un niveau de participation lui permettant de consolider globalement le Crédit Lyonnais. Consécutivement à son augmentation de capital qui devrait être réalisée avant le règlement-livraison de l'Offre, SACAM Développement disposera des fonds nécessaires à cette acquisition de titres Crédit Lyonnais.

Crédit Agricole S.A. a indiqué que l'investissement résiduel sera financé, en sus de ses ressources propres, par l'émission d'actions ordinaires Crédit Agricole S.A. (entre 2,0 et 2,2 milliards d'euros), par l'émission d'instruments directs et indirects admis dans les fonds propres de base (au total entre 2,5 et 3,0 milliards d'euros) pour partie au profit des Caisses Régionales, par l'émission de titres de créances classés en Tier II (entre 0,8 et 1,2 milliard d'euros), et pour le solde par utilisation de réserves de liquidité (entre 3,5 et 4,5 milliards d'euros).

La procédure de consultation interne des Caisses Régionales est lancée de façon à ce qu'elles garantissent la bonne fin d'une augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. d'un montant maximal de 2,2 milliards d'euros sur la base d'un taux de succès de l'offre de 100%, à laquelle les Caisses Régionales participeraient au travers de la SAS Rue La Boétie. Cette augmentation de capital, dont les termes ne sont pas arrêtés à ce jour, sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription et à un prix de souscription proche du cours de bourse alors constaté.

L'Offre est garantie par Crédit Agricole Indosuez qui bénéficie de contre-garanties octroyées par les Caisses Régionales.

## IX. ENGAGEMENTS D'APPORT

Préalablement au dépôt de l'Offre, AGF (détenant 35.185.387 actions Crédit Lyonnais représentant 10,09% du capital), Commerzbank (détenant 13.469.498 actions Crédit Lyonnais représentant 3,86% du capital), Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (détenant 13.011.030 actions Crédit Lyonnais représentant 3,73% du capital) et Banca Intesa (détenant 12.701.280 actions représentant 3,64% du capital) se sont chacun, par lettres en date du 15 décembre 2002, et sans préjudice de l'application du droit de préemption décrit au § X ci-dessous, irrévocablement engagés à apporter l'intégralité de leurs actions à l'Offre Mixte. Ces engagements seront caducs en cas de dépôt d'une offre concurrente, étant toutefois précisé qu'AGF, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, et Banca Intesa se sont engagés (sous certaines conditions pour ce qui est de Banco Bilbao Vizcaya Argentaria) à réitérer leur apport en cas de dépôt, le cas échéant, par les Co-Initiateurs d'une surenchère déclarée recevable par le CMF.

Au total, les engagements d'apport à l'Offre portent ainsi sur 21,32% du capital du Crédit Lyonnais.

<sup>8</sup> Ce nombre pourrait être rehaussé jusqu'à 367.803.503 en cas de succès de l'OPA à 66,18% et de l'OPE à 33,82%.

## X. ACCORDS POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE SUR L'ISSUE DE L'OFFRE

Un pacte d'actionnaires (le "Pacte"), destiné à assurer la présence au capital de Crédit Lyonnais d'un "Groupe d'Actionnaires Partenaires" ("GAP") a été conclu à l'occasion de la cession de gré à gré réalisée en 1999 lors du transfert du Crédit Lyonnais au secteur privé et conformément au cahier des charges. Un résumé des termes et conditions du Pacte figure dans le prospectus publié le 28 juin 1999 à l'occasion de la cession de gré à gré susmentionnée.

Aux termes de ce Pacte, les membres du GAP se sont consentis mutuellement un droit de préemption applicable à toute cession à un tiers ou à un membre du GAP de titres pactés, en ce compris le cas où un membre du GAP souhaiterait apporter tout ou partie de ses titres pactés à une offre publique.

Sont membres du GAP, à ce jour, les actionnaires suivants :

	« Titres pactés »			Participation globale		
	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Groupe Crédit Agricole S.A.	33.705.295	9,66	10,12	62.042.108	17,79	18,62
AGF	20.222.914	5,80	6,07	35.185.387	10,09	7,35
AXA	18.520.561	5,31	5,56	18.548.561	5,32	5,57
Commerzbank	13.469.498	3,86	4,04	13.469.498	3,86	4,04
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria	12.639.058	3,62	3,79	13.011.030	3,73	3,90
IntesaBci	9.260.280	2,65	2,78	12.701.280	3,64	3,81
TOTAL	107.817.606	30,91	32,36	154.957.864	44,43	43,29

*Les pourcentages sont calculés sur une base non diluée.*

## XI. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DE L'OFFRE

Le prix et la parité offerts s'analysent au regard d'une approche multicritères reposant sur les méthodes d'évaluation usuelles pour les établissements bancaires.

### (i) Eléments d'appréciation de l'Offre Mixte Principale

Pour 4 actions Crédit Lyonnais apportées, il sera remis 5 actions Crédit Agricole S.A. et une soultre de 148,24 euros en numéraire.

Sur la base du cours de bourse de clôture de Crédit Agricole S.A. le 13 décembre 2002, soit 15,15 euros :

La valeur implicite de l'Offre Mixte s'établit à 56 euros ((5 x 15,15 euros + 148,24 euros)/ 4) et est donc cohérente avec le prix de l'OPA, soit 56 euros par action Crédit Lyonnais.

Par ailleurs, la valeur de l'Offre Mixte Principale appréciée selon d'autres références de cours de bourse de Crédit Agricole S.A. s'établit aux niveaux suivants :

(euros/action)	Cours de référence (en euros)	Valeur de l'Offre Mixte (en euros par action Crédit

	euros)	Lyonnais)
Dernier cours (13 décembre) 2002)	15,15	56,00
Moyenne 5 jours <sup>9</sup>	15,57	56,52
Moyenne 1 mois	16,39	57,55
Moyenne 3 mois	16,61	57,82
Moyenne 6 mois	19,00	60,81
Moyenne 1 an	19,26	61,13
Dernier cours avant annonce de la cession de la participation de l'Etat (22 novembre 2002)	18,05	59,62
Moyenne 5 jours <sup>10</sup>	17,59	59,05
Moyenne 1 mois	17,15	58,50
Moyenne 3 mois	17,80	59,31
Moyenne 6 mois	19,98	62,03
Moyenne 1 an <sup>11</sup>	19,49	61,42

Source Euronext Fininfo : moyenne des cours de clôture, pondérée par les volumes quotidiens

Sur la base des cours de bourse de clôture de Crédit Agricole S.A. le 13 décembre 2002, soit 15,15 euros, la parité implicite de l'Offre Mixte Principale s'établit à 3,70 ((5x 15,15 euros + 148,24 euros)/4)/ 15,15 euros) et est donc cohérente avec la parité de l'OPE soit 37 actions Crédit Agricole S.A. pour 10 actions Crédit Lyonnais.

Les termes de l'Offre Mixte Principale peuvent donc s'analyser sur la base des éléments d'appréciation de l'OPA et de l'OPE présentés ci-après et portant sur les données publiées des sociétés concernées.

(ii) Eléments d'appréciation de l'OPA

Le prix offert de 56 euros par action Crédit Lyonnais s'apprécie de la manière suivante :

<sup>9</sup> Au 13 décembre 2002, cours de clôture pondérés par les volumes quotidiens

<sup>10</sup> Au 22 novembre 2002, cours de clôture pondérés par les volumes quotidiens

<sup>11</sup> Cotation depuis le 14 décembre 2001

Critère	Prime (%)
Prime sur cours de bourse (13 décembre 2002)	
- Dernier cours (13 décembre 2002)	6,2
- Moyenne 5 jours	4,7
- Moyenne 1 mois	13,8
- Moyenne 3 mois	29,7
- Moyenne 6 mois	30,3
- Moyenne 1 an	31,3
Prime sur cours de bourse avant annonce de la cession de la participation de l'Etat (22 novembre 2002)	43,8
- Moyenne 5 jours	49,1
- Moyenne 1 mois	54,2
- Moyenne 3 mois	51,0
- Moyenne 6 mois	39,7
- Moyenne 1 an	37,5
	Multiples implicites
Multiples de bénéfice net consolidé part du groupe, par action	
-Bénéfice net consolidé au 31/12/2001	23,7
-Bénéfice net consolidé au 31/12/2000	27,2
Multiples d'actif net consolidé part du groupe, par action	
- Actif net comptable au 30/09/2002	2,30
- Actif net comptable au 31/12/2001	2,42
- Actif net comptable au 31/12/2000	2,59
Analyse de sociétés cotées comparables	
- PER moyen	10,2
- Multiple d'actif net comptable consolidé moyen	1,4
Analyse de transactions comparables	
- PER moyen	21,65
- Multiple d'actif net comptable consolidé moyen	2,88

(iii) Éléments d'appréciation de la parité d'échange

La parité d'échange proposée dans le cadre de la branche OPE de l'Offre, soit 37 actions Crédit Agricole S.A. pour 10 actions Crédit Lyonnais, peut être appréciée au regard des éléments suivants:

Critère	Rapport Crédit Lyonnais / Crédit Agricole S.A.	Prime (%)
<b>Dernier cours (13 décembre 2002)</b>	3,48x	6,3
Moyenne 5 jours	3,44x	7,7
Moyenne 1 mois	3,00x	23,2
Moyenne 3 mois	2,60x	42,3
Moyenne 6 mois	2,26x	63,5
Moyenne 12 mois	2,22x	67,0
<b>Sur la base des cours au 22 novembre 2002</b>	2,16x	71,5
Moyenne 5 jours	2,13x	73,4
Moyenne 1 mois	2,12x	74,7
Moyenne 3 mois	2,08x	77,6
Moyenne 6 mois	2,01x	84,4
Moyenne 12 mois	2,09x	77,1
<b>Bénéfice net part du groupe, par action</b>		
- Bénéfice net part du groupe 9 premiers mois 2002	2,37x	56,4
- Bénéfice net part du groupe 2001	1,56x	136,8
- Bénéfice net part du groupe 2000	1,20x	209,3
- Bénéfice net part du groupe 2000 retraité EPFR	1,97x	88,0
<b>Actif net part du groupe, par action</b>		
- Actif net comptable au 30/09/02	1,56x	136,5
- Actif net comptable au 31/12/2001	1,57x	136,0
- Actif net comptable au 31/12/2000	1,33x	178,2
<b>Dividende net par action</b>		
- Dividende 2001	1,36x	171,3
- Dividende 2000	1,18x	213,1

## XII. AUTRES ÉLÉMENTS

### **1a. Mécanisme de réduction de l'Offre**

Au cas probable où le nombre d'actions Crédit Lyonnais apportées à l'OPA ne serait pas égal à 1,957 (soit 66,18% divisé par 33,82%) fois le nombre des actions Crédit Lyonnais apportées à l'OPE (le « Ratio »), les Offres Subsidiaires ne respecteraient pas la proportion globale de 66,18% en numéraire et 33,82% en actions Crédit Agricole S.A. et un mécanisme de réduction sera mis en place dans les conditions suivantes :

- Si le nombre d'actions Crédit Lyonnais apportées à l'OPA, rapporté au nombre d'actions apportées à l'OPE est supérieur au Ratio : les actions Crédit Lyonnais apportées à l'OPE seront servies intégralement. Par ailleurs, il sera appliqué aux actions Crédit Lyonnais apportées par chaque actionnaire à l'OPA une réduction proportionnelle par application d'un coefficient égal (i) au nombre d'actions Crédit Lyonnais apportées à l'OPE, multiplié par (ii) le Ratio et divisé par (iii) le nombre d'actions Crédit Lyonnais apportées à l'OPA (arrondi à l'unité la plus proche). Les actionnaires dont le nombre d'actions Crédit Lyonnais apportées à l'OPA se trouverait ainsi réduit seront réputés avoir apporté à l'Offre Mixte Principale les actions venant en excédent.
- Si le nombre d'actions Crédit Lyonnais apportées à l'OPA est inférieur au Ratio : les actions Crédit Lyonnais apportées à l'OPA seront servies intégralement. Par ailleurs, il sera appliqué aux actions Crédit Lyonnais apportées par chaque actionnaire à l'OPE une réduction proportionnelle par application d'un coefficient égal (i) au nombre d'actions Crédit Lyonnais apportées à l'OPA, divisé par (ii) le Ratio et divisé par (iii) le nombre d'actions Crédit Lyonnais apportées à l'OPE (arrondi à l'unité la plus proche). Les actionnaires dont le nombre d'actions Crédit Lyonnais apportées à l'OPE se trouverait ainsi réduit seront réputés avoir apporté à l'Offre Mixte Principale les actions venant en excédent.

### **1b. Traitement des rompus de l'Offre**

Les ordres se rapportant à l'Offre Mixte Principale devront porter sur 4 actions Crédit Lyonnais ou un multiple de ce nombre. Les actions Crédit Lyonnais formant rompus pourront être apportées à l'OPA ou à l'OPE, étant entendu que les ordres se rapportant à l'OPE devront porter sur 10 actions Crédit Lyonnais ou un multiple de ce nombre.

A l'issue du mécanisme de réduction décrit ci-dessus, si le nombre d'actions Crédit Lyonnais réputées apportées par chaque actionnaire ne correspond pas à un multiple de 4 pour l'Offre Mixte Principale ou à un multiple de 10 pour l'OPE, l'actionnaire recevra en contrepartie de ses actions Crédit Lyonnais effectivement apportées à l'Offre Mixte Principale ou à l'OPE :

- un nombre d'actions Crédit Agricole S.A. égal au nombre d'actions Crédit Lyonnais effectivement apportées par chaque actionnaire multiplié par la parité offerte applicable (1,25 action Crédit Agricole S.A. pour 1 action Crédit Lyonnais pour l'Offre Mixte Principale et 3,7 actions Crédit Agricole S.A. pour 1 action Crédit Lyonnais pour l'OPE) arrondi à l'unité inférieure ; augmenté
- en contrepartie de la fraction d'action Crédit Agricole S.A. formant rompu, d'un montant en numéraire (en euro, arrondi au centime d'euro le plus proche) égal à ladite fraction d'action Crédit Agricole S.A. multipliée par le prix moyen par action Crédit Agricole S.A. résultant de la cession sur le marché, ou éventuellement à la SAS Rue La Boétie<sup>12</sup>(après clôture de l'éventuelle réouverture de l'Offre), des actions Crédit Agricole S.A. formant rompus. Les actions Crédit Agricole S.A. formant rompus (leur nombre étant arrondi à l'unité supérieure) seront cédées sur le marché par

<sup>12</sup> La SAS Rue La Boétie est la société holding détenant la participation de 70,2% des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel dans Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole Indosuez chargé de centraliser cette cession au plus tard 6 jours de bourse suivant l'admission au premier marché d'Euronext Paris desdites actions. Le montant en numéraire sera prélevé sur le produit de cette cession sur le marché ; et

- le cas échéant, pour l'Offre Mixte Principale, d'une quote-part de la partie numéraire de l'Offre Mixte Principale correspondant au nombre d'actions Crédit Lyonnais effectivement apportées à l'Offre Mixte Principale multiplié par 37,06 euros.

**2. Tableau des acquisitions d'actions Crédit Lyonnais par Crédit Agricole S.A. et les sociétés de son groupe au cours des 12 derniers mois**

Séance de Bourse	Achat		
	Quantité	Cours unitaire (en euros)	Valeur globale (hors frais) (en euros)
17/12/2001	40 000	36,13	1 445 200,00
18/12/2001	37 000	35,82	1 325 340,00
19/12/2001	36 000	35,94	1 293 840,00
21/12/2001	28 000	35,92	1 005 760,00
14/01/2002	218	36,88	8 039,84
18/01/2002	30 000	36,87	1 106 100,00
21/01/2002	43 529	36,73	1 598 863,69
19/07/2002	200 000	41,24	8 248 000,00
24/07/2002	5 000	40,95	204 750,00
02/08/2002	94 349	39,30	3 707 915,70
05/08/2002	100 000	39,71	3 971 000,00
06/08/2002	24 000	39,80	955 200,00
29/11/2002	496 000	49,90	24 750 896,00
02/12/2002	1 845 748	51,88	95 757 406,24
03/12/2002	350 000	52,00	18 200 000,00
03/12/2002	1 693 995	51,88	87 875 990,63
04/12/2002	150 000	52,25	7 837 500,00
04/12/2002	913 727	52,18	47 678 274,86
05/12/2002	11 689 486	56,00	654 611 216,00
05/12/2002	771 584	52,13	40 224 217,09
06/12/2002	270 000	55,00	14 850 000,00
06/12/2002	2 186 428	55,00	120 253 540,00
06/12/2002	2 468 256	54,91	135 519 595,68
09/12/2002	710 533	53,97	38 348 887,08
10/12/2002	141 492	53,13	7 517 045,48
11/12/2002	875 178	54,15	47 392 639,06
11/12/2002	40 000	54,00	2 160 000,00
11/12/2002	250 000	54,15	13 537 500,00
12/12/2002	189 471	53,16	10 071 520,48

## **INFORMATION**

Crédit Agricole Indosuez, Morgan Stanley et Rothschild & Cie Banque ont agi en qualité de banques conseils de Crédit Agricole S.A. sur cette opération.

Clinvest, Goldman Sachs International, JPMorgan et Schroder Salomon Smith Barney ont agi en qualité de banques conseils du Crédit Lyonnais sur cette opération.

## **CONTACTS**

### **Crédit Agricole S.A.**

Jean-Luc Pothet (direction de la communication)	(01) 43 23 63 41
Marie-Aude Dubanchet (relations presse)	(01) 43 23 59 44
Claude Rosenfeld (relations investisseurs)	(01) 43 23 23 81
Eric Vandamme (relations investisseurs)	(01) 43 23 26 61
Emmanuelle Yannakis (relations investisseurs)	(01) 43 23 40 42
<i>Contact à compter du mardi 17 décembre 2002</i>	(01) 58 56 90 40

### **SACAM Développement**

Joseph d'Auzay (direction de la communication FNCA)	(01) 49 53 43 12
Philippe Dumont (direction financière FNCA)	(01) 49 53 43 17

### **Crédit Lyonnais**

Nicolas Chaine (direction de la communication)	(01) 42 95 44 42
Bertrand Hugonet (direction de la communication)	(01) 42 95 23 07
Denis Kleiber (relations investisseurs)	(01) 42 95 67 89
Christian Vallois (relations investisseurs)	(01) 42 95 04 46
Catherine Courcier (relations investisseurs)	(01) 42 95 67 70
<i>Contact à compter du mardi 17 décembre 2002</i>	(01) 58 56 90 40

### **Image 7**

Anne Méaux	(01) 53 70 74 55
------------	------------------

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis ou dans tout autre Etat dans lequel l'offre publique de Crédit Agricole S.A. et de SACAM Développement pourrait faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions. Les actions de Crédit Agricole S.A. ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis ou dans un quelconque autre pays dans lequel l'offre publique pourrait faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions.*